

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 197

présenté par
M. Houillon, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 12 bis

Dans l'alinéa 36 de cet article, substituer au mot :

« matériels »,

les mots :

« du matériel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la formulation retenue aux alinéas 34 et 41.